



- 1 Aulnaie-frênaie dans le vallon de la Biesme en forêt de Beaulieu © FRANÇOIS SCHWAAB
- 2 La Lathrée écailleuse, plante rare de la forêt de ravin © FRANCK LE DRIANT





Forêt domaniale de Beaulieu



Superficie : 573 ha
Département : Meuse
Maître d'ouvrage : État
Opérateur : ONF

Entre traces d'Histoire et diversité biologique

Le site « Forêt domaniale de Beaulieu » occupe le plateau d'Argonne entaillé par des ravins et des fonds de vallées humides. Le substrat* géologique, de nature siliceuse* acide, correspond à la gaize* ou « pierre morte » d'Argonne. Cette forêt est occupée par la hêtraie acidiphile* collinéenne* (*Habitat 9110*). Une couverture de la gaize* par des limons* éoliens conduit à des sols moins acides et permet de passer à un habitat de hêtraie neutrophile* collinéenne* (*Habitat 9130*).

Les forêts de ravins (*Habitat prioritaire 9180*) abritant des peuplements mélangés de tilleuls, d'érables et d'Ormes de montagne sont remarquables : il s'agirait de la seule station de cet habitat actuellement connue en Argonne. Elle héberge une flore particulière constituée de nombreuses espèces de fougères. Cette flore des ravins et des fonds de vallons froids et humides possède une affinité certaine avec la flore montagnarde.

L'affleurement dans les zones basses de substrats* argileux de sables verts permet le développement de la chênaie pédonculée hygrocline* (*Habitat 9160*). Celle-ci entre en contact avec la frênaie-aulnaie de bord de ruisseau (*Habitat prioritaire 91E0*), qui ne représente qu'une faible surface, mais concentre une flore spécifique* avec des espèces très rares en Lorraine comme la Stellaire des bois, la Prêle des bois et la Prêle d'hiver, protégée au niveau régional.

Le Lucane cerf-volant, Coléoptère de très grande taille, se reproduit dans les chênaies et trouve en Argonne l'un de ses seuls refuges meusiens du fait du caractère filtrant des sols sur gaize*, qui permet son développement larvaire et sa nymphose* dans le sol.

Les étangs de Saint-Rouin, créés par les moines de l'abbaye de Beaulieu au VIII^e siècle, sont remarquables par leur flore aquatique (*Habitat 3150*) et d'assec* (*Habitat 3130*), ainsi que par leurs aulnaies marécageuses de queue d'étang hébergeant une flore diversifiée à Cardamine amère et à Laîche allongée. Les moines ont par ailleurs rectifié la Biesme (*Habitat 3260*), pour tenter de la rendre navigable au XVIII^e siècle.

Les vestiges des cultures monastiques

L'Ail des ours, trouvé hors de son habitat naturel, révèle l'activité humaine passée sur le plateau de Saint-Maxe. Très certainement cultivée par les moines de l'abbaye de Beaulieu, cette plante occupe une position sommitale*, à l'endroit exact d'une ancienne construction en brique.

D'autres indices de la présence de terrains cultivés sont également visibles. Citons l'abondance des plantes nitrates* comme le Sureau yèble, l'Alliaire, la Renoncule rampante ou la Laiteron potager, ou la présence de ligneux* exceptionnels sur gaize*, comme l'Érable champêtre, ce dernier étant fréquent à proximité des anciennes constructions. Enfin, proche du site Natura 2000, l'Aristolochie

constitue sans doute un vestige de culture monastique. Cette plante médicinale, rare en Lorraine, présente en effet des populations encore vigoureuses sur le plateau de Gorge-le-Prieur, en lisière forestière à proximité du village de Beaulieu-en-Argonne.

Ainsi les apparences s'avèrent trompeuses, et un milieu « naturel » transmet au fil des siècles, les traces d'une occupation humaine millénaire.

Le site Natura 2000 et sa gestion conservatoire

Le site « Forêt domaniale de Beaulieu » est un massif forestier de 573 ha qui occupe le plateau d'Argonne entaillé par des ravins et des fonds de vallées humides. Le site s'étend sur quatre communes et est inclus dans la ZPS « Forêt et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain » désignée au titre de la directive « Oiseaux ».

Pour atteindre les buts visés pour la conservation des habitats précisés dans le document d'objectifs, la sylviculture doit prioritairement maintenir les habitats humides de fonds de vallon en évitant de drainer ces secteurs. Dans le cadre de la gestion courante, le Lierre et les vieux Houx doivent être préservés. De même, les ornières creusées par les engins ne doivent pas être systématiquement rebouchées, car elles hébergent fréquemment des espèces d'amphibiens* menacées, dont le Crapaud sonneur à ventre jaune, localisé au nord du massif.

La gestion extensive* des étangs doit perdurer et des périodes d'assecs* doivent être planifiées au moins tous les six ans, de manière à permettre le développement d'une flore annuelle remarquable et spécialisée.

Habitats représentés dans ce site

3130	3150	3260	9110	9130
9160	9180	91E0		

Espèces représentées dans ce site

1083	1163	1193
------	------	------

Documentation

GAUME R. (1943A & 1943B)
 ONF - MILLARAKIS PH. (1997 & 2002)
 PARENT G.H. (1997)

